

Département de
l'Ardèche
S/ Préfecture de
Largentière

République Française
COMMUNE NOUVELLE VALLEES-D'ANTRAIQUES-ASPERJOC

<u>Nombre de membres</u>	Séance du Conseil Municipal du 10 mars 2023
<u>Elus</u> : 19	L'an deux-mille-vingt-trois et le dix mars l'assemblée régulièrement convoquée le 10 mars 2023, s'est réunie sous la présidence du maire, Gilles DOZ.
<i>Michel Aymard décédé</i> <i>Michèle Raymond</i> <i>décédée</i>	<u>Sont présents</u> : Brigitte BARATIER, Alain CHIRAUSSSEL, Christophe CHIROSSEL, Françoise DEGOMBERT, Agnès DELHAYE, Gilles DOZ, Raymonde DUPLAN, Christian FAURE, Isabelle FRAU, Marie-Cécile JOUVE, Philippe MAUMY, Laurent MUSSA PERETTO, Laurence SAUTEL AYMARD, Rémi TESTON, James TONOLI,
<u>En exercice</u> : 17	<u>Représentés</u> : Martine RIBEIRO par Marie-Cécile JOUVE, Claire TOMADA par Raymonde DUPLAN
<u>Présents</u> : 15	<u>Excusés</u> :
<u>Votants</u> : 17	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Laurent MUSSA PERETTO

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire constate :

- que le quorum est atteint
- et propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal précédent.

Compte rendu **adopté à l'unanimité**.

Le maire demande une minute de silence à la mémoire d'Annie Blache, ancienne secrétaire de mairie d'Antraigues-sur-Volane

1. Protocole VIGIFONCIER - DE 2023 001

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) est engagée avec la Communauté de communes du Val de Ligne (CCVL) sur un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans lequel les actions foncières agricoles sont ciblées comme prioritaires. Un diagnostic foncier agricole en lien avec le changement climatique est en cours, il déterminera les secteurs agricoles stratégiques.

Il est constaté que de nombreux porteurs de projet souhaitent s'installer mais échouent faute de foncier disponible alors même que beaucoup de surfaces agricoles sont à l'abandon.

A ce titre, les collectivités ont un vrai rôle à jouer pour faciliter l'installation agricole, à l'aide des outils dont elles disposent (préemptions via la SAFER...).

Aussi, une méthodologie de travail rigoureuse entre la CCBA et ses communes est proposée afin de travailler ensemble à l'acquisition et à la gestion du foncier agricole, au travers des protocoles de veille et d'action foncière ci-décrits en annexe.

Les protocoles d'intervention foncière ont été travaillés en commission agricole dans les 2 EPCI et ont été présentés en Bureau.

Pour rappel, ces protocoles s'inscrivent dans un ensemble d'actions dédiées au foncier agricole telles que :

/!\ Sous réserve de validation par le conseil municipal à la prochaine réunion /!

1. Réalisation d'un diagnostic foncier agricole en lien avec le changement climatique pour identifier les « zones stratégiques » ;
2. Identification des friches et animation auprès des propriétaires ;
3. Identification des futurs cédants sans repreneurs et mise en lien avec des porteurs de projet ;
4. Recensement des besoins fonciers des agriculteurs déjà en place et mise en lien avec le foncier disponible ;
5. Communication auprès des propriétaires dans les zones à enjeux

Les propositions sont les suivantes :

1. Les acquisitions publiques de foncier agricole se font principalement en cas de carence d'agriculteurs acheteurs ;
2. Les acquisitions de foncier agricole se font prioritairement par les communes ;
3. Lorsque la CCBA acquiert du foncier agricole, elle le fait préférentiellement en zone agricole stratégique ;
4. La CCBA pourra apporter un financement de 25% à l'achat par les communes de foncier agricole et uniquement sur la dépense foncière (hors frais notariés, préemption, ...), dans la limite du budget fixé annuellement ;
5. La CCBA pourra apporter un financement aux communes pour leurs acquisitions en zone agricole non stratégique si cette commune ne possède pas de secteur classé en zone agricole stratégique après décision de la commission agricole ;
6. Le financement apporté par la CCBA à la commune fonctionne avec les mêmes règles que le Pass Territoire, notamment : engagement sur 20 ans à ne pas revendre ou modifier l'affectation de la parcelle, engagement à louer les parcelles dans un délai de 3 ans ou à maintenir le potentiel agropastoral ;
7. La commune informe la CCBA de chaque acquisition.

Le conseil communautaire a validé dans sa séance du 7 décembre 2021 ces protocoles qui doivent désormais être validés par les conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'**unanimité** les protocoles fonciers annexés à la présente délibération ;
- Autorise à l'**unanimité** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Remplacement du système de ventilation-chauffage-climatisation de la salle des fêtes d'Antraigues – Espace Christine Sèvres - DE 2023 002

Contexte

La salle des fêtes de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc, Commune déléguée d'Antraigues, a été construite entre 1999 et 2001, afin de proposer un haut niveau de services à la population et au tissu associatif. Elle accueille régulièrement des manifestations culturelles, des rencontres associatives, des activités et enseignements artistiques et sportifs (yoga, danse, chant, musique, théâtre, ...) ainsi que des événements organisés par la municipalité (Conseils municipaux, cérémonies de vœux, repas des aînés, rencontres avec la population, réunions diverses, ...)

La salle a, en partie, été financée avec l'appui des Ministères de l'Intérieur, de la Culture et de la Communication et du Conseil général de l'Ardèche.

Depuis 2021, cette salle est appelée Espace culturel Christine Sèvres, en hommage à l'artiste et première épouse de Jean Ferrat.

Enjeu

/!\ Sous réserve de validation par le conseil municipal à la prochaine réunion /\!

Après une vingtaine d'années d'utilisation, le système de ventilation-chauffage-climatisation de la salle des fêtes nécessite une mise à niveau complète, afin de conserver la qualité du service proposé et mieux correspondre aux nouvelles attentes en matière de consommation énergétique et de bilan environnemental.

Contenu de l'opération, coût et calendrier

L'opération consiste à réaliser :

- le remplacement du groupe froid de la salle des fêtes
- la mise en place d'un module ballon tampon 100l et d'un circulateur
- la dépose et l'évacuation de l'ancien groupe
- le retraitement du fluide frigogène de l'ancien groupe

Le devis total présenté le 03/02/2023 par la société *Hervé Thermique* porte sur un montant de 27 664,20 €.

Date prévisionnelle de commencement de l'opération : 20/03/2023

Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération : 16/06/2023

Plan de financement prévisionnel

La Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc sollicite un financement auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche à hauteur de 40%, soit 11 065,68 €.

En conséquence, au titre de la subsidiarité, la Commune de Vallées-d'Antraigues-Asperjoc sollicite le Fonds de Concours de la CCBA à hauteur de 30%, soit 8 299,26 €, afin d'atteindre un niveau de subventionnement total de 70%.

La part communale (30%) s'établit également à 8 299,26 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et son plan de financement.

3. Eclairage public 2eme phase - DE 2023 003

Il est proposé au conseil d'approuver la deuxième phase de rénovation de l'éclairage public élaborée en concertation avec la Commune par le Syndicat départemental de l'énergie.

Cela représenta 45 luminaires sur candélabres existants et d'un candélabre en acier et cela concerne sur Antraigues pour l'essentiel le Pont de l'huile et les Allevard ainsi que le parking et pour Asperjoc 5 lampes au Pont de Bridou, à Laulagnet et sur la D 545 vers le Nougier.

L'ensemble représente un investissement 50 940,57€, la participation du SDE s'établit à 28 654,07 € et la part communale à 22 286,50 €.

Il est proposé au conseil d'accepter cette phase 2 du projet de rénovation de l'éclairage public et son plan de financement et de mandater le Maire pour valider le devis. La dépense sera inscrite en section d'investissement chapitre 23 du projet de budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la 2eme phase d'éclairage public et autorise le Maire a effectuer toutes les démarches auprès du SDE.

4. Création d'emploi d'un poste d'ATSEM - DE 2023 004

Dans le cadre actuel des emplois, le Maire propose de transformer le poste d'adjoint d'animation existant en poste d'ATSEM.

/!\ Sous réserve de validation par le conseil municipal à la prochaine réunion /\!

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de créer à compter du 13 Mars 2023 un poste d'agent territorial des écoles maternelles échelle C1 de rémunération, à temps non complet (27h25)
2. l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des agents territoriaux des écoles maternelles,
3. de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
4. les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,
5. De supprimer le poste d'adjoint d'animation.

5. Création d'emploi d'adjoint administratif - DE 2023 005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

1. de créer à compter du 13 Mars 2023 un poste d'adjoint administratif territorial, échelle C1 de rémunération, à temps complet.
2. l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints
3. de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
4. les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

6. Plan de financement le Chapelier - DE 2023 006

Le réservoir du Chapelier qui alimente en eau potable le village d'Antraigues et le Pont de l'Huile, le Pascalou, Dupont, la Bareyre et le Raccourci via la conduite principale est dans un état très dégradé, la dernière opération de nettoyage réalisée en 2022 a permis de constater que les deux cuves de 120m3 étaient entièrement à reprendre, l'enduit intérieur est fortement détérioré et l'étanchéité des cuves est fortement compromise. Par ailleurs, dans l'ensemble les vannes et conduites sont très corrodées. Enfin les poutrelles en acier qui soutiennent la dalle étaient à traiter compte tenu du niveau de corrosion qui les affectent.

Une mission visant à présenter un avant-projet a été confiée à la société Naldéo.

Cet avant - projet présente quatre solutions qui selon les solutions techniques proposées font varier le coût de l'opération :

Solution	Etanchéité	Chambre de vanne	Coût ht
N°1	Mortier /résine	INOX	132 640,00 €
N°2	Mortier /Résine	PEHD	126 690,00 €
N°3	Membrane	INOX	145 260,00 €
N°4	Membrane	PHED	140 510,00 €

A ce jour aucune solution technique n'a été retenue, il a été demandé à titre documentaire à ce que la solution 3, la plus coûteuse, soit détaillée pour estimer ses conséquences financières pour la commune avec un plan de financement prévisionnel.

/!\ Sous réserve de validation par le conseil municipal à la prochaine réunion /\!

Plan de financement prévisionnel solution N°3

Besoins	ht	Ressources	Montant financé
Installation chantier et préparation	19 500,00 €	DETR 20%	30 552,00 €
Diagnostic GC	7 500,00 €	Agence de l'eau 10%	15 276,00 €
Etanchéité cuves	77 060,00 €	Département 40%	61 104,00 €
Chambre à vannes INOX	47 500,00 €	CCBA 10%	15 276,00 €
Divers	1 200,00 €	Commune 20%	30 552,00 €
TOTAL	152 760,00 €	TOTAL	152 760,00 €

Quel serait le reste à charge pour la commune avec les autres solutions ?

Solutions	Financements 80%	Part commune 20%
N°1	106 112,00 €	26 528,00 €
N°2	101 352,00 €	25 338,00 €
N°4	116 400,00 €	29 102,00 €

A ce stade il est demandé au conseil de délibérer sur la nécessité de réaliser cet investissement et de mandater le Maire pour engager de manière plus approfondie les discussions avec Naldéo sur les aspects techniques et leur mission et de préparer avec le bureau d'étude les dossiers de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal , approuve à **l'unanimité** le plan de financement avec toutes les solutions apportées par Naldeo et autorise le Maire à poursuivre l'étude.

7. Subventions aux associations - DE 2023 007

Par rapport au plafond budgétaire 2022 il reste à consommer 2000 €, il est proposé au conseil municipal de les attribuer aux associations suivantes :

Calade en sol 500 €

Le Pont de l'oil : 500 €

Ensemble et solidaire : 500€

SPA de l'Ardèche : 500 €

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 autres charges de gestion courante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** ces subventions.

8. Charte de la vie associative - DE 2023 008

Le maire expose la nécessité de mettre en place une charte de la vie associative pour toutes les associations de la mairie Vallées-Antraigues-Asperjoc.

M. Laurent Mussa Peretto, chargé de la rédaction de cette charte présente les objectifs, les principaux points et les différents documents du dossier.

Cette charte ainsi que ses annexes seront transmises à toutes les associations.

/!\ Sous réserve de validation par le conseil municipal à la prochaine réunion /\!

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la Charte de la vie associative ainsi que ses annexes.

9. Questions diverses

L'Office du Tourisme est déplacé montée du Portail, dans le local occupé jusque-là par l'UNRPA, face à la boulangerie. Cette localisation, sur ce lieu de passage, devrait relancer la fréquentation de l'Office du Tourisme. L'UNRPA s'installe dans les anciens locaux de l'office de Tourisme, en partage avec Randamont.

Suite à l'éboulement de Gamon, des travaux sur le réseau d'assainissement sont nécessaires. La route sera fermée du 20 au 31 mars.

Les travaux à Thieure seront réalisés cette année. Pour rappel, il s'agit d'enterrer les réseaux électriques, téléphoniques, ...) et de refaire le pavage des calades.

Parmi les autres actions prévues sur Asperjoc, l'assainissement au hameau du Ranc, l'accès à l'usine du Rigaudel, l'assainissement au quartiers des deux eaux sont à l'ordre du jour.

Pour le prochain conseil municipal, consacré au budget, une réflexion est engagée sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

La mairie a reçu un courrier du CIVA. Les réponses seront apportées publiquement lors d'un prochain conseil municipal.

La CCBA a un projet d'aide aux agriculteurs qui souhaitent se lancer dans l'agritourisme.

L'élagage des arbres est prévu sur la place de la Résistance à Antraigues et à l'école d'Antraigues dans les prochains jours. Des restrictions de stationnement sont à prévoir.

Une entreprise a été contactée pour intervenir sur le clocher d'Antraigues qui ne sonne plus et ne donne plus l'heure.